
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 27 juin 2022, à 19 h
6100, rue Pascal**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Daniel Bussièrès, chef de division - relations avec les citoyens et communications

Étaient aussi présents :

Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
Mme Julie Bessette, lieutenant au PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ 25

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de Mme Julie Bessette, représentante du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA22 10 182

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2022, à 19 h avec la modification suivante :

- Que le sujet 51.01 soit inscrit avant le sujet 10.03.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Retour sur la Fête nationale et sur l'inauguration du parc Aimé-Léonard et la Fête familiale;
 - Financement du Gouvernement du Québec pour des travaux de terrain de basketball;
 - Félicitations à Benedict Maturin pour sa carrière comme joueur de basketball dans la NBA.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Retour sur l'activité sur le nettoyage des berges du 18 juin dernier;
 - Retour du concours des plus beaux jardins et invitations aux personnes intéressées de s'inscrire avant le 20 août prochain.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Retour sur la nouvelle installation extérieure au parc Le Carignan, soit le Biblio-conteneur;
 - Retour sur le Festival des boulettes.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clara

Point d'information :

- Arrivée des cadets policiers.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Points d'informations :

- Saison des déménagements – civisme.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Félicitations à M. Marc Leriche pour ses années de services à titre de directeur du service de garde de l'école Adélard-Desrosiers;
 - Félicitations à M. Antoine El-Khoury pour ses 35 ans de services dans le milieu de l'éducation et invitation à signer le livre d'or de l'arrondissement.
-

CA22 10 183

Approuver la nomination des huit (8) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvée la nomination des huit (8) nouveaux et nouvelles membres du Conseil jeunesse de Montréal-Nord :

- Zakaria Outagnit, 19 ans, travailleur
- Tatiana Auguste, 21 ans, étudiante
- Andy-Hugues Séraphin, 23 ans, travailleur
- Myrline-Barbara Hérard, 25 ans, entrepreneure
- Cédive Kumbumba, 27 ans, travailleur
- Sacha-Wilky Mérazil, 27 ans, étudiant
- Ali Douhayni, 28 ans, entrepreneur

- Dalia Roberge, 29 ans, travailleuse

Adopté à l'unanimité.

51.01 1224988006

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 46.

Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Maria-Theresa Colucci

-Collecte des résidus verts – résidus des érables.

M. Jean-François Gagné

- Remerciements pour la participation des élus à la journée du 12 juin dernier;
- Quelles seront les modalités des consultations avec les citoyens pour le tracé des pistes cyclables à l'arrondissement?
- Est-ce que les croquis des plans pourront être consultés?

M. Paul Champagne

- Drapeau du Québec déchiré devant la mairie d'arrondissement;
- Ordre des drapeaux dans la salle du conseil d'arrondissement.

Mme Anastasia Marcelin

- Rapports publics sur la situation de racisme au sein des cols bleus de l'arrondissement, auront-ils des excuses publiquement?
- Quand il y aura arrêt du profilage racial pendant les interventions du SPVM?

M. Robert Guilbeault

- Quels sont les objectifs de l'arrondissement au niveau de la densité et comment l'arrondissement va procéder?

Mme Lucie Roy

- Remerciements pour les installations des dos d'âne dans son secteur;
- Est-ce que l'arrondissement pourrait concevoir une piste cyclable nord/sud près du boul. Lacordaire.

Questions reçues via le formulaire électronique.

M. Redouane Heba

- Y aura-t-il un couloir pour les vélos dans les deux sens à côté du SRB Pie-IX?

Mme Rachel Cipolla

- Pourquoi il n'y a pas de séance du conseil d'arrondissement ordinaire au mois d'août?
- Est-ce qu'il y aura une séance spéciale?

Fin de la période de questions du public à 20 h 10.

Suspension de la séance à 20 h 10.

Reprise de la séance à 20 h 15.

CA22 10 184

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA22 10 185

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1227758006

CA22 10 186

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1227768003

CA22 10 187

Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 470 784,68 \$, taxes incluses, un contrat pour la rénovation des terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les contingences et 20 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 565 518,43 \$.
Appel d'offres 1110 / 3 soumissionnaires.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 470 784,68 \$, taxes incluses, le contrat 1110 pour la rénovation des terrains de ballon-panier aux parcs Carignan et Saint-Laurent de l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 565 518,43 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1228544004

CA22 10 188

Adjuger à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 227 271,08 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'un terrain de ballon-panier au parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, pour les contingences et 30 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 297 512,33 \$.

Appel d'offres 1111 / 4 soumissionnaires.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 227 271,08 \$, taxes incluses, le contrat 1111 pour la réalisation d'un terrain de ballon-panier au parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 297 512,33 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1228544003

CA22 10 189

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants : 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT), 100 000 \$ à la Clinique juridique du Grand Montréal, 100 000 \$ à Café Jeunesse Multiculturel et 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) et approuver les projets de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$, pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) :

QUE soit accordée une contribution financière de 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT);

QUE soit accordée une contribution financière de 100 000 \$ à Clinique juridique du Grand Montréal;

QUE soit accordée une contribution financière de 100 000 \$ à Café Jeunesse multiculturel;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale;

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1226324001

CA22 10 190

Accorder une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ);

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1228315002

CA22 10 191

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022 et 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022-2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1224988005

CA22 10 192

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 24 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 5 000 \$ à La musique aux enfants pour le projet «Création d'un camp de jour musical, qui se tiendra du 1er au 31 juillet 2022, 6 000 \$ à la Fondation des médecins Canado-Haïtiens pour le projet «La Foire Santé 2022» qui aura lieu le 24 septembre 2022, 5 000 \$ à la Route de Champlain pour le projet «6e édition de la fête de la rivière» qui se tiendra du 13 au 14 août 2022, 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Festival des boulettes » qui a eu lieu le 18 juin 2022 et 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le projet «Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord» qui aura lieu les 11 et 18 août 2022 et approuver les projets de conventions à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 24 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Musique aux enfants pour le projet «Création d'un camp de jour musical" qui se tiendra du 1er au 31 juillet 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 6 000 \$ à la Fondation des médecins Canado-Haïtiens pour le projet «La Foire Santé 2022» qui aura lieu le 24 septembre 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Route de Champlain pour le projet «6e édition de la fête de la rivière» qui se tiendra du 13 au 14 août 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Festival des boulettes » qui a eu lieu le 18 juin 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le projet «Les Olympiades et la kermesse des Aînés de Montréal-Nord» qui aura lieu les 11 et 18 août 2022;

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227768002

CA22 10 193

Accorder une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Marchés Ahuntsic-Cartierville pour la gestion du « Marché du Nord » au parc Gouin pour l'été et l'automne 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1228947001

CA22 10 194

Modifier le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit modifié le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et pour l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022;

ET QUE soit approuvé le projet de convention addenda à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1216324003

CA22 10 195

Autoriser la signature d'une convention pour l'occupation des locaux culturels de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord par l'organisme Qu'en dit raton ? dans le cadre d'une résidence technique permanente de création et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la signature d'une convention pour l'occupation des locaux culturels de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord par l'organisme Qu'en dit raton ? dans le cadre d'une résidence technique permanente de création;

ET QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1225190004

CA22 10 196

Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Tennis Montréal inc. à titre de partenaire de mission complémentaire pour une durée de sept mois, soit de façon rétroactive, du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien de l'organisme Tennis Montréal inc. à titre de partenaire de mission complémentaire pour une durée de sept mois, soit de façon rétroactive, du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022;

ET QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1229182004

CA22 10 197

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Imovestment inc., une partie de ruelle située au sud du boulevard Gouin, côté est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 61,3 m², pour un montant de 1 \$, le cas échéant, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3458-02 Mandat : 22-0175-T

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à Imovestment inc. aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée des lots 2 295 533 et 2 661 100 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ET QUE soit autorisé le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1223496004

CA22 10 198

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Hashemi Freshta Parventa, une partie de ruelle située côté sud de la rue de Charleroi, à l'est de l'avenue L'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 26,8 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. Dossier : 31H12-005-3260-07 Mandat : 20-0433-T

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hashemi Freshta Parventa aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 1 845 060 du cadastre du Québec, d'une superficie de 26,8 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ET QUE soit autorisé le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1223496005

CA22 10 199

Autoriser le paiement des frais d'abattage requis pour l'entretien de la servitude de passage du pipeline Trans-Northern tel que convenu selon l'entente signée pour le lot 1 096 541.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé le paiement des frais d'abattage des arbres requis pour l'entretien de la servitude de l'infrastructure du pipeline Trans-Northern tel que convenu à l'entente signée pour le lot 1 096 541;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer l'entente relativement à ce dossier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1227857001

CA22 10 200

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227606015

CA22 10 201

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227606016

CA22 10 202

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2021 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1227606012

CA22 10 203

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 048 800 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 048 800 \$, conformément à la « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021 », soit :

- 435 522 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
- 91 046 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de « Santé et sécurité au travail »;
- Aucun montant requis pour la réserve pour imprévus;
- 338 798 \$ au budget 2022 pour le programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de service;
- 33 131 \$ au budget 2022 pour la « Politique de l'enfant »;
- 120 000 \$ à la réserve « Acquisition de terrain »;
- 946 425 \$ désaffecté de la réserve « Développement industriel »;
- 1 445 000 \$ à la réserve « Chalet du parc St-Laurent »;
- 967 900 \$ à la réserve du « Complexe sportif »;

- Un montant de 1 563 828 \$ sera imputé au surplus accumulé de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1227606011

CA22 10 204

Autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, dans le cadre du Programme Fonds pour dommages à l'environnement - 2022/2023, pour la restauration des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada, dans le cadre du Programme Fonds pour dommages à l'environnement - 2022/2023, pour la restauration des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1227161006

CA22 10 205

Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement faisant suite au processus d'approbation référendaire;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1228303006

CA22 10 206

Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement faisant suite au processus d'approbation référendaire;

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1227758002

CA22 10 207

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 7 juin 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1228303009

CA22 10 208

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit modifié, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction d'un bâtiment de 6 étages résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus), au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 1er février 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 7% de la valeur des travaux qui soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction, ce montant s'ajoutant à la garantie déjà fournie pour le projet initial, et que les garanties soient libérées à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA21 10 030;

ET QUE le tout soit applicable le lot 6 404 039 (anciennement 1 413 434 et 1 413 435) du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1187040012

CA22 10 209

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment trifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de deux étages avec un logement au sous-sol, située au 10486, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 905 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment trifamilial isolé et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de 2 étages avec un logement au sous-sol, situé au 10486, avenue Leblanc, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Petru Drebot, de la firme Studio AD, version de novembre 2021 et révisés le 31 mai 2022;
- Certificat de localisation, préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, signé le 28 février 2020;
- Plan d'implantation, révisé préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, signé le 2 mars 2022;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À ce que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- À ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Au dépôt, lors de la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition, d'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 905 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1227758007

CA22 10 210

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification au P.I.I.A approuvé, relativement aux parcours piétonniers, au 5500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification à un projet déjà autorisé, visant la modification de l'apparence extérieure d'un commerce de détail de grande surface sur le lot 1 094 257 du cadastre du Québec, soit le 5500, boulevard Henri-Bourassa Est, conformément aux documents déposés :

- Plans de présentation portant le numéro de référence F20-0792 (version modifiée), préparés par la firme JCF architecture, déposés à la DAUSE le 25 avril 2022;

ET QUE le tout soit appliqué au lot 1 094 257 du cadastre du Québec, soit le 5500, boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1217161003

CA22 10 211

Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique de l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) dans le cadre d'un évènement d'exposition de voitures anciennes, organisé par l'entreprise R.A Mécanique.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit édictée une ordonnance autorisant une occupation périodique du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique d'occupation du domaine public pour la tenue de l'évènement d'exposition de voitures anciennes organisé par l'entreprise R.A Mécanique;

ET QUE cette autorisation soit soumise aux exigences suivantes :

- L'évènement se tiendra sur l'avenue de Rome (entre la rue Sabrevois et le boulevard industriel) durant une période d'une journée, de 8h00 à 20h00;
- L'entreprise R.A Mécanique devra se munir d'une assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars pour la journée de l'évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique devra informer le Poste de quartier 39 (PDQ 39) du Service de police de la Ville de Montréal, au sujet de son évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique, devra informer le Service de sécurité incendie de Montréal, au sujet de son évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique, devra informer Urgences-Santé 911, au sujet de son évènement;
- L'entreprise R.A Mécanique, ne devra pas effectuer d'activités de restauration ou de vente au détail à moins d'être muni d'un permis du MAPAQ.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1221959003

CA22 10 212

Autoriser la titularisation de sept (7) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 23 avril, 30 avril et les 7 et 28 mai 2022, selon l'employé.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Joseph Ronald Plaisimond, matricule 100024063, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 23 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Marc Trussart, matricule 100026989, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 23 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Jason Dérival, matricule 337075999, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Stéphane Denis, matricule 100043361, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Stéphane Lavaute, matricule 100059962, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 30 avril 2022;

QUE soit titularisé M. Harold Dorvil, matricule 100048237, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 7 mai 2022;

QUE soit titularisé M. Gokhan Abay, matricule 100116425, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 28 mai 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1229571001

CA22 10 213

Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1227987004

CA22 10 214

Nomination de la placette urbaine " Place de l'Espoir" au sein du parc de juridiction locale Henri-Bourassa, située à l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE la placette urbaine aménagée à l'intérieur du parc Henri-Bourassa soit nommée "Place de l'Espoir". Adopté à l'unanimité.

51.03 1200217001

À 20 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022.